



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence et par téléphone. Cette séance est enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 21 septembre 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-septième jour de septembre deux-mille-vingt-et-un, à 17 h 00, par visioconférence et par téléphone.

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire suppléant, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (par téléphone)

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie

Sont absents :

- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil, en vertu de l'article 156.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 17 h 00 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11460-09-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11461-09-2021

Entente de règlement – employé n° 63-0001

CONSIDÉRANT l'entente de règlement concernant l'employé numéro 63-0001 ;

CONSIDÉRANT les explications données par la directrice générale et secrétaire-trésorière aux membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie entourant les modalités de paiement de l'employé numéro 63-0001.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente de règlement concernant l'employé numéro 63-0001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 11462-09-2021

Signature du *Formulaire d'acceptation de l'offre*, subvention de la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, projet *Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Haute-Gaspésie – personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans*

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine offre à la MRC de La Haute-Gaspésie une subvention de 13 000,00 \$ annuellement pour la réalisation du projet *Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Haute-Gaspésie – personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans* ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs à atteindre du volet *Personnes de plus de 35 ans et personnes immigrantes*, visé par cette offre, consistent en l'accueil, l'accompagnement, la sensibilisation et les activités de concertation afin d'assurer la continuité des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes et des personnes de plus de 35 ans du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie conformément à son plan d'action établi ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet débute au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et se termine au plus tard le 30 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'offre et ses annexes A et B constituent le protocole d'entente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le *Formulaire d'acceptation de l'offre* relatif à la réalisation du projet *Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Haute-Gaspésie – personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans* [réf./CJGIM : dossier n° 09-2117 (3872)].

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11463-09-2021

Signature de l'*Entente de partenariat* avec la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, projet *Stratégie Vivre en Gaspésie*

CONSIDÉRANT l'*Entente de partenariat* entre la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la MRC de La Haute-Gaspésie pour la réalisation du projet *Stratégie Vivre en Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT QUE la *Stratégie Vivre en Gaspésie* contribue à l'amélioration de la croissance démographique et l'occupation dynamique de nos territoires ;

CONSIDÉRANT QUE pour y arriver, la *Stratégie Vivre en Gaspésie* mise sur le recrutement de travailleurs à l'extérieur, la valorisation de la région auprès de sa population et sur la création de conditions favorables à l'établissement durable des nouveaux arrivants ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet débute au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et se termine au plus tard le 30 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine s'engage à informer la MRC de La Haute-Gaspésie du bon déroulement du projet tout au long de l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de participer financièrement aux actions de la *Stratégie Vivre en Gaspésie*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'*Entente de partenariat* avec la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour la réalisation du projet *Stratégie Vivre en Gaspésie* ;
2. verse à *Stratégie Vivre en Gaspésie* la somme de 3 000 \$ par année pendant quatre ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. MAGELLA EMOND, il est résolu de lever la séance à 17 h 24.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

